

BAREME D'HONORAIRES TTC

Barème de transaction immobilière ancien et traditionnel

Applicable à compter du 15 janvier 2022

Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat

HONORAIRES TTC Mandat Simple	Prix Net Vendeur
Forfait 3 800 €	Jusqu'à 60 000 €
Forfait 5 000€	de 60 001 € à 100 000 €
5 %	de 100 001 € à 300 000 €
4 %	de 300 001 € à 700 000 €
3 %	au delà de 700 001 €

📍 La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la **DGCCRF** suite à l'Arrêté du **10/01/2017**.